

Règlement de l'académie de danse Lucky Dance

1. Essai

La première leçon est sans engagement. L'essai est payant (CHF. 15.00)

2. Inscription

L'inscription peut se faire par téléphone, E-mail, ou sur place lors de la première leçon. Il n'est pas obligatoire de s'inscrire en couple. Le nombre de place est limité par cours, donc il est fortement recommandé de s'inscrire à l'avance.

3. Organisation

Les cours sont dispensés selon un planning tenant compte des vacances scolaires du canton de Vaud et jours fériés. Les cours commencent début septembre et se terminent fin juin.

4. Paiement

Les paiements pour les contrats annuels se divise en plusieurs versements :

1^{er} versement lors du 1^{er} cours

et les suivants des mensualités.

Le paiement pour les contrats de 10 leçons doit s'effectuer à la première leçon.

Lors de votre premier cours veuillez présenter la quittance de paiement. Toutes les personnes n'ayant pas effectué le paiement lors du 2^{ème} cours se verront refusé l'accès à l'école.

Les stages sont payables d'avance et non-remboursés.

5. Cours collectifs

Un cours collectif comprend au minimum 6 personnes. En cas d'effectif insuffisant, il peut être annulé. Le cours débute à l'heure indiquée sur le programme et il n'est pas possible de le prolonger. Le niveau des élèves et la répartition dans les cours sont décidés par le professeur et il est seul habilité à diriger les élèves et ces derniers sont tenus de se conformer aux directives.

5. Cours privés

L'horaire et la durée d'un cours privé sont fixés directement par le professeur concerné. Celui-ci se réserve le droit d'accepter ou non la prise de vidéo durant son cours. Le paiement se fait à la fin du cours.

6. Absences

Les élèves avertiront à l'avance de leurs éventuelles absences. Les absences ou leçons manquées ne donnent lieu à aucun remboursement et remplacement. Les absences justifiées par une cause majeure (grossesse, maladie grave, accident, service militaire), devront être soumises par écrit avec justificatif (certificat médical) et pourront être reportées ou remplacées, mais ne seront pas remboursées.

7. Résiliation

En cas de résiliation du contrat avant son terme, la somme totale est due. Aucun remboursement ne sera fait.

8. Tenue vestimentaire – Chaussures

Les chaussures et les baskets de ville sont interdites dans la salle. Les élèves sont tenus de porter des chaussures de danse, baskets ou chaussures de gymnastiques pour l'intérieur. Les vêtements doivent être adaptés à une activité sportive.

9. Divers

Les cours se déroulent sans la présence de parents ou amis spectateurs. Sauf demande préalable à la direction.

Deux spectacles sont prévus dans l'année. Lors des spectacles, une participation financière pour les costumes sera demandée aux participants. Les spectacles sont payants, y compris pour les parents.

10. Parents

Veuillez nous amener vos enfants 10 minutes avant le cours et les récupérer de suite à la fin du cours. Vous ne pouvez pas rester dans la salle. Le hall d'entrée est aménagé pour vous.

11. Fumée

Il est strictement interdit de fumer dans les salles de cours et dans le hall d'entrée.

12. Téléphones et objets électroniques

Les téléphones portables, jeux électroniques, et autres matériel électronique doivent être mis sous silence.

13. Accidents - Assurance

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. L'élève doit être au bénéfice d'une assurance maladie et accidents. Tout dommage matériel occasionné par l'élève sera couvert par son assurance Responsabilité Civile ou celle de son répondant.

14. Vestiaires - Studio

Veuillez respecter les installations et ne pas laisser traîner d'objets divers à même le sol. Des poubelles sont à disposition (tri). Nous déclinons toute responsabilité en cas d'oubli, de perte ou de vol d'effets personnels dans les locaux (vestiaires-salle de danse et hall d'entrée). Les vestiaires et les studios ne sont pas surveillés. Les chewing-gums sont interdits.

15. Accès bâtiment

Il est strictement interdit de jouer dans l'enceinte du bâtiment, escaliers, ascenseurs et monte charge extérieur. Les personnes prises à défaut (élèves ou accompagnants) seront signalées à la gérance du bâtiment.

16. Droit à l'image

Par votre signature vous accepter que votre image puisse être utilisée sur des supports publicitaires, sur des sites internet, sur des photos ou vidéos, etc..

17. For juridique

Le for juridique est situé à Lausanne